



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

# COMMERCIALISATION DU CACAO DE CÔTE D'IVOIRE



Comité Economique de l'ICCO  
25 mars 2015  
Abidjan

*Eric KOFFI*  
*Directeur des Ventes*



# Plan de présentation

- A. Objectifs du système de commercialisation
- B. Principes et mode de fonctionnement du mécanisme de commercialisation
- C. Mécanisme de Commercialisation
- D. Détermination du prix bord champ
- E. Principe de la stabilisation
- F. Dispositif de contrôle du prix et de la qualité





## A – Objectif du système de commercialisation

Un système de commercialisation révisé dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la filière Café-Cacao adoptée par le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 2 novembre 2011.

### **Problématique de l'ancien système de commercialisation :**

- Système assujetti à la fluctuation des prix sur le marché international;
- Répercussion de la volatilité de ces prix sur celui du producteur, ne lui garantissant pas un revenu minimum;
- Fixation d'un prix indicatif qui n'était pas respecté;
- Mauvaise qualité du produit du fait de la course aux achats;
- Le producteur recevait le prix résiduel et apparaissait comme le maillon faible de la chaîne de commercialisation.





## A – Objectif du système de commercialisation

### **Objectif :**

Le système de commercialisation mis en œuvre dans le cadre de la réforme de la filière café-cacao, vise la sécurisation du revenu des producteurs par la mise en place d'un prix minimum garanti représentant au moins 60% du prix CAF de référence





# B – Principes et mode de fonctionnement du mécanisme de commercialisation

## Acteurs

- Le Conseil du Café-Cacao;
- Les opérateurs locaux;
- Les opérateurs extérieurs



# B – Principes et mode de fonctionnement du mécanisme de commercialisation



## Principes de base du système de commercialisation

- Vente par anticipation des droits d'exportation se rapportant à une certaine proportion de la récolte à venir;
- Le solde est vendu au cours de la campagne (ventes spot);
- Principe de vente aux enchères pour tous les volumes mis à marché par le Conseil du café-cacao;
- Prise en compte d'un prix plafond pour chacune des périodes cotées pour éviter la surenchère;
- Deux niveaux de garanties pour assurer la bonne exécution des contrats;
- Un fonds de réserve technique pour garantir le système.



# C - Mécanisme de Commercialisation



- Deux sessions de vente par jour:
  - Matinée : De 10 H 30 à 12 H 00 GMT
  - Après-midi : De 14 H 00 à 15 H 30 GMT
- Chaque session est composée de trois phases:
  - Phase 1 : Soumission des offres - Durée 30 minutes
  - Phase 2 : Adjudication des offres - Durée 15 minutes
  - Phase 3 : Confirmation des offres - Durée 45 minutes
- Le tonnage journalier mis en vente est à la discrétion du Conseil du Café-Cacao;
- La fixation des prix de référence est basée sur les prix pratiqués sur le LIFFE ajusté d'un différentiel d'origine et converti en F CFA/Kg;
- Le prix plafond de chaque offre est déterminé par la limite de surenchère;



# C - Mécanisme de Commercialisation



- L'adjudication se fait par ordre de prix le plus élevé restant dans la limite de surenchère;
- En cas d'égalité de prix, l'adjudication se fait selon l'ordre de soumission basé sur l'heure d'arrivée;
- L'adjudication se fait dans la limite du tonnage disponible et selon la règle suivante :
  - 50% maximum au 1<sup>er</sup> mieux disant ;
  - 50% du solde au 2<sup>ème</sup> mieux disant ;
  - Le solde restant équitablement repartit entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup>
- Tous les contrats débloqués font l'objet de cautions représentant 2,5% de la valeur du contrat et de contrat de contrepartie (couverture) pour les opérateurs locaux;
- Chaque opérateur dispose de six (6) jours ouvrés pour fournir les documents relatifs à chaque contrat débloqué.



# D – Détermination du prix aux producteurs



- Un prix CAF de référence déterminé sur la base du résultat des ventes anticipées et des projections pour les ventes en spot;
- Un barème des coûts intermédiaires qui couvre l'ensemble de la chaîne de commercialisation du cacao et qui se résume en cinq étapes essentielles :
  1. La collecte du produit bord champ;
  2. Le transport du produit aux usines de conditionnement (Valeur Entrée Usine) ;
  3. L'usinage et le magasinage du produit (Valeur Loco magasin) ;
  4. Les opérations de manutention et de préparation à l'exportation du produit (Valeur FOB) ;
  5. L'expédition du produit (Valeur CAF FCFA/Kg).
- Un prix minimum garanti représentant au moins **60% du prix CAF.**



# D – Détermination du prix bord champ



- Evolution des prix bord champ

	Principale 2012-2013	Intermédiaire 2012-2013	Principale 2013-2014	Intermédiaire 2013-2014	Principale 2014-2015
Prix CAF (F CFA/Kg)	1 208	1 157	1 239	1 239	1 411
Prix Bord Champ (F CFA/Kg)	725	700	750	750	850
Proportion (% du prix CAF)	60,00%	60,48%	60,53%	60,53%	60,24%

- Réduction de la taxe d'enregistrement de 5% à 1,284% sur la campagne principale 2012-2013;
- Pas d'application de la taxe d'enregistrement sur la campagne intermédiaire 2012-2013;
- Taxe d'enregistrement de 1,284% sur la campagne 2013-2014;
- Relèvement de la taxe d'enregistrement à 3% sur la campagne principale 2014-2015.





## E – Principe de la stabilisation

### Compensation ou calcul des reversements et soutiens

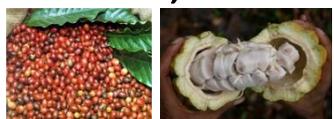
- La comparaison de chaque prix de déblocage au prix de référence se solde par trois (3) situations possibles:
  - le prix de déblocage est égal au prix CAF de référence. Il n’y a ni reversement ni soutien ;
  - le prix de déblocage est supérieur au prix CAF de référence ; l’écart entre les deux prix constitue un **reversement** et est payé par l’exportateur au Conseil du Café-Cacao ;
  - le prix de déblocage est inférieur au prix CAF de référence ; l’écart entre ces prix est appelé **soutien** et est payé par le Conseil du Café-Cacao à l’exportateur.





## F - Dispositif de contrôle du prix et de la qualité

- Un contrôle inopiné intensif du respect du prix garanti bord champ se fait dans les magasins des opérateurs et auprès des producteurs par le Conseil du Café-Cacao;
- Un contrôle inopiné de la qualité est réalisé dans les magasins des opérateurs dans les zones de production;
- Un contrôle systématique de la qualité et du poids à l'entrée des usines de conditionnement ;
- Un contrôle systématique de la qualité et du poids des lots présentés à l'exportation;
- Régression du taux d'humidité à l'entrée des usines au fil des campagnes pour atteindre un taux inférieur à 8% sur la campagne en cours;
- Réduction du taux de sous grade à l'entrée des usines de 36% à 9,9%.





**Merci pour votre attention**

